



KARATE CLUB HORBOURG-WIHR

Section BABY KARATE

Photo (nouvel
adhérent)

Masculin :

Féminin :

FICHE D'INSCRIPTION 2023 /2024

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal - Localité :

Date de naissance : Lieu :

☎ : courriel (obligatoire pour la licence):

Si non débutant préciser le grade actuel : N° de licence :

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom : Prénom : Adresse :

☎ : ☎ : ☎ :

J'ai pris connaissance de la possibilité de souscrire auprès de la Fédération une assurance complémentaire (indemnité journalière, etc ...). Se renseigner auprès du responsable du club.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

Je soussigné agissant en qualité de

autorise les responsables du Karaté Club Horbourg-Wihr auquel adhère mon enfant à prendre, en cas d'accident sérieux dans la pratique de sport, toute décision d'ordre médical et chirurgical, s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leurs enfants au Dojo et savoir que leur responsabilité est engagée dès la sortie des cours.

Horbourg-Wihr, le

Signature avec la mention « lu et approuvé »

(des parents pour les mineurs)

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE

En application de l'article L. 231-2 du code du sport, la commission médicale de la FFK a décidé, dans son avis du 2 septembre 2022, de ne pas exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence. **Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical.**

La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence d'un mineur. Il n'y a donc toujours aucune corrélation entre la licence FFK d'un mineur et le certificat médical.

HORAIRES DES COURS

Enfants nés en 2018 et 2019 :

Samedi de 12h45 à 13h30

Prévoir des chaussons pour se déplacer en dehors du tatami.

MONTANT DES COTISATIONS

La cotisation est due en début d'année et ne dépend pas du nombre de cours.
Elle n'est ni transmissible, ni remboursable.

Tarif annuel : cotisation 80 € + licence (obligatoire) 37 €

Un kimono est offert lors de la première inscription.

Contacts : **Carbonnel Fanny** : carbonnel.fanny@gmail.com ou
Niederberger JM : jm.niederberger@wanadoo.fr

CADRE RESERVE AU TRESORIER

Date	Cotisation	Licence	Passeport	Fourniture	TOTAL